

**FÉDÉRATION DE L'UPA  
DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS  
31 JUILLET 2024**

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats non consolidés	6 - 7
Évolution de l'actif net non consolidé	8
Bilan non consolidé	9 - 10
Flux de trésorerie non consolidés	11
Notes complémentaires	12 - 24
Renseignements complémentaires non consolidés	25 - 26



# COEFICIA

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de la FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD (la « Fédération »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 juillet 2024, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Fédération au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états non consolidés.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.<sup>1</sup>*

Québec, le 18 novembre 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121857

# FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

## RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

6

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Services professionnels rendus (annexe B)	2 521 245 \$	2 240 909 \$
Services administratifs rendus (annexe C)	979 263	1 118 705
Revenus syndicaux (annexe A)	618 752	614 106
Subventions (annexe D)	227 468	197 426
	4 346 728	4 171 146
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	2 991 739	2 867 060
Sous-traitance	518 490	457 788
Honoraires professionnels	262 862	186 965
Loyer et location de salles	181 398	186 414
Per diem et autres avantages sociaux	78 533	74 281
Frais de déplacement des administrateurs	55 346	43 623
Poste et messagerie	46 123	58 403
Logiciels, redevances et réseau	43 847	40 516
Redevances	37 449	38 707
Location d'équipement	31 997	21 303
Communication et promotion	31 816	20 204
Frais de bureau	29 096	40 597
Frais de déplacement des employés	28 881	28 440
Entretien et réparations	25 756	20 831
Aide et concertation régionale	21 520	11 320
Assurances	17 507	7 214
Télécommunications	13 491	14 217
Bourses	12 000	12 000
Mauvaises créances	796	(255)
Abonnements et documentation	444	588
Intérêts et frais bancaires	8 582	11 486
Intérêts sur la dette à long terme	21 408	17 505
Amortissement des immobilisations corporelles	23 970	32 732
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	22 259	9 540
	4 505 310	4 201 479
<b>RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION</b>	(158 582)	(30 333)
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe E)</b>	100 586	49 992
<b>RÉSULTATS NETS AVANT AUTRES ÉLÉMENTS</b>	(57 996)	19 659
<b>RÉSULTATS NETS DE L'INTÉRÊT DANS UN PARTENARIAT</b>	67 294	58 340

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

7

	2024	2023
RÉSULTATS NETS DE LA FILIALE	(36 355)	7 671
RÉSULTATS NETS	(27 057) \$	85 670 \$

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

8

	Fonds investi en immobilisations	Fonds d'administration	2024 Total	2023 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	150 005 \$	738 063 \$	888 068 \$	802 398 \$
Résultats nets	(33 509)	6 452	(27 057)	85 670
Investissements nets en immobilisations	28 907	(28 907)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	145 403 \$	715 608 \$	861 011 \$	888 068 \$



FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

BILAN NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2024

9

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	924 745 \$	821 657 \$
Débiteurs (note 3)	743 665	688 145
Subventions à recevoir	48 917	26 290
Travaux en cours	154 430	273 459
Frais payés d'avance	46 774	50 513
	1 918 531	1 860 064
PARTICIPATION DANS UNE FILIALE (note 4)	203 101	210 057
PLACEMENT (note 5)	510	510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	145 403	150 005
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT	567 628	581 340
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION- ACQUISITION (note 7)	41 338	54 057
	2 876 511 \$	2 856 033 \$

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD


BILAN NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2024

10

	2024	2023
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	932 302 \$	893 098 \$
Subventions reportées (note 10)	84 297	86 749
Revenus perçus d'avance	185 084	172 703
Obligations découlant de contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 12)	12 028	11 111
Dette remboursable sur demande (note 11)	635 000	265 000
	1 848 711	1 428 661
DETTE À LONG TERME (note 11)	135 000	495 000
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 12)	31 789	44 304
	2 015 500	1 967 965
<b>ACTIF NET</b>		
FONDS INVESTI EN IMMOBILISATIONS	145 403	150 005
FONDS D'ADMINISTRATION	715 608	738 063
	861 011	888 068
	2 876 511 \$	2 856 033 \$

Pour le conseil d'administration,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

11

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultats nets	(27 057) \$	85 670 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 509	32 732
Résultats nets de la filiale	36 355	(7 671)
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en partenariat	15 981	16 683
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	12 719	9 540
	71 507	136 954
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	93 754	87 232
	165 261	224 186
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles détenues en partenariat	-	4 478
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 907)	(13 338)
Variation nette des avances à la filiale	(29 399)	370 763
Acquisition d'immobilisations corporelles détenues en partenariat	(2 269)	-
	(60 575)	361 903
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	(30 000)
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(11 598)	(8 182)
Emprunt à long terme	40 000	595 000
Variation nette du dû au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	-	(100 000)
	(1 598)	456 818
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	103 088	1 042 907
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	821 657	(221 250)
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	924 745 \$	821 657 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération, constituée en vertu de la Loi des syndicats professionnels, poursuit sa mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et producteurs agricoles du Québec.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale*

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fédération qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fédération dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des clients, des cotisations et contributions des membres, des loyers à recevoir et des débiteurs autres.

Les avances à la filiale et les intérêts courus - filiale sont comptabilisés au coût.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus syndicaux sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la durée de la cotisation.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### REVENUS D'HONORAIRES ET TRAVAUX EN COURS

Les produits découlant de contrats à long terme sont comptabilisés selon l'achèvement des travaux. La portion des travaux qui a été exécutée est déterminée par le montant des heures engagées jusqu'à ce jour. Ces produits sont comptabilisés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement sûr. Les ajustements apportés aux contrats à prix fixe sont comptabilisés au moment où ils sont déterminables. La totalité des pertes est comptabilisée aux résultats dès qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat. Les travaux en cours au titre d'un contrat représentent les produits ayant été comptabilisés mais non encore facturés aux clients. Les produits reportés au titre d'un contrat représentent l'excédent des sommes encaissées par rapport aux produits comptabilisés.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### FILIALE

La Fédération a choisi de comptabiliser sa participation dans une filiale selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à la Fédération, calculée selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, la Fédération détermine s'il existe des indications possibles d'une dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INTÉRÊTS DANS UN PARTENARIAT

La Fédération participe au contrôle conjoint d'un terrain et d'un immeuble détenus en propriété indivise. La Fédération comptabilise dans son bilan sa part des éléments d'actifs sous contrôle conjoint ainsi que les éléments de passifs qu'elle a contracté conjointement avec l'autre investisseur relativement au partenariat, et dans son état des résultats sa part des produits et des charges découlant de la location de l'immeuble.

L'exercice de la Fédération ne coïncide pas avec l'exercice du Comité de l'immeuble, chargé de la tenue des livres de l'intérêt dans un partenariat, qui se termine le 31 décembre. Les événements et les opérations ayant eu lieu de janvier à juillet 2024 n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers de la Fédération.

Aucune autre opération importante n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2023.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipement de bureau	7 ans
Équipement informatique	3 et 5 ans
Système de numérisation	5 ans
Équipement téléphonique	10 ans
Mobilier	20 ans

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

Les immobilisations corporelles détenues en partenariat sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux et période</b>
Amélioration du terrain	Amortissement linéaire	20 ans
Immeuble	Amortissement dégressif	2,5 %
Mobilier	Amortissement dégressif	5 %
Équipement	Amortissement dégressif	10 %
Système de sécurité	Amortissement dégressif	10 %

### BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

L'équipement informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres, la dépréciation des actifs financiers, les frais courus et provisions et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.

**3. DÉBITEURS**

	2024	2023
Clients	551 646 \$	501 387 \$
Provision pour créances douteuses	(1 151)	(5 465)
	550 495	495 922
Cotisations et contributions des membres	157 075	149 092
Provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres	(6 263)	(6 838)
	150 812	142 254
Avances à la filiale (SCF Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.), sans intérêts	9 907	19 773
Loyers à recevoir	-	8 570
Intérêts courus - filiale	32 244	19 386
Débiteurs autres	207	2 240
	42 358	49 969
	743 665 \$	688 145 \$



## 4. PARTICIPATION DANS UNE FILIALE

	2024	2023
<b>SCF Conseils Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.</b>		
49 actions catégorie «A», représentant 100 % des actions participantes émises et 49 % des actions ayant droit de vote	(247 320) \$	(210 965) \$
Avances, 5,05 %, sans mode d'encaissement défini	450 421	421 022
	203 101 \$	210 057 \$

La filiale exploite un cabinet de services comptables.

## 5. PLACEMENT

	2024	2023
<b>Coopérative de producteurs de services professionnels - SCF</b>		
1 part sociale	10 \$	10 \$
500 parts privilégiées	500	500
	510 \$	510 \$

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	10 587 \$	9 322 \$	1 265 \$	1 573 \$
Équipement informatique	375 055	316 111	58 944	50 828
Système de numérisation	28 910	28 910	-	-
Équipement téléphonique	51 014	16 381	34 633	39 270
Mobilier	207 332	156 771	50 561	58 334
	672 898 \$	527 495 \$	145 403 \$	150 005 \$

**7. BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION**

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	63 597 \$	22 259 \$	41 338 \$	54 057 \$

**8. EMPRUNT BANCAIRE**

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 500 000 \$, porte intérêts au taux préférentiel plus 0,5 % et est garantie par une hypothèque mobilière de 500 000 \$ gravant l'universalité des créances d'une valeur nette comptable de 750 431 \$. L'emprunt est renouvelable en janvier 2025.

**9. CRÉDITEURS**

	2024	2023
Salaires et vacances à payer	370 454 \$	334 991 \$
Fournisseurs et frais courus	272 582	241 255
Sommes à remettre à l'État	212 706	223 276
Dépôts relatifs au service de la paie	58 400	58 400
Intérêts courus	10 926	5 002
Dû à la filiale (SCF Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.), sans intérêts	6 053	22 662
Avantages sociaux à payer	1 181	7 512
	932 302 \$	893 098 \$

**10. SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reportées représentent un financement affecté reçu au cours de l'exercice et destiné à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	Solde au début	Montant encaissé au cours de l'exercice	Montant comptabili sé au cours de l'exercice	Solde à la fin
Entente sectorielle en agriculture	32 836 \$	36 530 \$	35 090 \$	34 276 \$
Projet d'effarouchement des oiseaux migrateurs	1 393	5 041	3 855	2 579
Projet Cohorte pâturage Charlevoix	3 387	11 098	14 485	-
Projet Changements climatiques Côte-Nord	28 895	-	8 557	20 338
Projet Changements climatiques Capitale- Nationale	17 363	17 162	10 296	24 229
Portes ouvertes Mangeons local	2 875	2 875	2 875	2 875
	<b>86 749 \$</b>	<b>72 706 \$</b>	<b>75 158 \$</b>	<b>84 297 \$</b>

**11. DETTE À LONG TERME**

	2024	2023
Prêt à demande du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, 5,05 %, taux fixé annuellement, garanti par une hypothèque immobilière de 450 000 \$ sur un immeuble détenu en partenariat dont la valeur nette comptable est de 1 099 583 \$, remboursable par des versements semestriels en avril et en octobre de 15 000 \$ en capital, calculés sur une période d'amortissement de 30 versements, échéant en octobre 2028	235 000 \$	265 000 \$
Solde à reporter	235 000	265 000

## 11. DETTE À LONG TERME (suite)

	2024	2023
Solde reporté	235 000	265 000
Prêt d'urgence de l'Union des producteurs agricoles, remboursable à partir de janvier 2025, modalités à négocier, sans intérêts jusqu'à janvier 2025, taux fixé annuellement par la suite, échéant en février 2025	400 000	400 000
Prêts des différents UPA locales de la Fédération, entre 10 000 \$ et 20 000 \$, remboursable à l'échéance, au taux de 5 %, échéant entre mars 2028 et mai 2028	135 000	95 000
	770 000	760 000
Dettes remboursables sur demande	635 000	265 000
	135 000 \$	495 000 \$

Dans l'hypothèse où le remboursement de la dette remboursable sera exigé, les versements en capital exigibles au cours du prochain exercice seront de 235 000 \$.

Dans l'hypothèse où le remboursement de la dette remboursable sur demande ne sera pas exigé, les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	430 000 \$
2026	30 000
2027	30 000
2028	165 000
2029	30 000
	685 000 \$

## 12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2024	2023
Contrat de location-acquisition d'équipement, remboursable par versements mensuels de 1 260 \$, au taux de 8,25 %, comportant une option d'achat de 10 \$ en octobre 2027	43 817 \$	55 415 \$

## 12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Obligations découlant de contrat de location- acquisition échéant au cours du prochain exercice	12 028	11 111
	<u>31 789 \$</u>	<u>44 304 \$</u>

Les paiements minimums futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2025	15 119 \$
2026	15 119
2027	15 119
2028	3 780
	<u>49 137</u>
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>5 320</u>
	<u>43 817 \$</u>

## 13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	(55 520) \$	(75 010) \$
Travaux en cours	119 029	69 812
Subventions à recevoir	(22 627)	26 049
Frais payés d'avance	3 739	16 939
Créditeurs	39 204	25 463
Subventions reportées	(2 452)	24 301
Revenus perçus d'avance	12 381	(322)
	<u>93 754 \$</u>	<u>87 232 \$</u>

## 14. AVANTAGES SOCIAUX - RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISES

Les salariés horaires de la Fédération bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies interentreprises dont les cotisations sont comptabilisées à titre de charges salariales à l'état des résultats. La participation à ce régime est obligatoire et repose sur le pourcentage établi par la convention collective. Le régime est administré par une institution financière.

## 15. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par la Fédération en vertu de contrats de services échéant d'octobre 2024 à mars 2030 totalisent 57 746 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	14 172 \$
2026	10 866
2027	9 345
2028	9 345
2029	9 345
Autres	4 673
	<hr/>
	57 746 \$

Le 1er août 2013, la Fédération a conclu une convention d'achat d'actifs avec les fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic. Cette convention prévoit que la Fédération acquiert leurs quotes-parts de l'ensemble des actifs qu'elles détiennent dans l'association dissoute, ainsi que leurs participations dans les services de comptabilité et de fiscalité.

Dans le cadre de cette convention, la Fédération s'est engagée à verser aux fédérations de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec, après la dissolution des fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic, une redevance annuelle de 2 % calculée sur les revenus encaissés de clients du service de comptabilité et de fiscalité domiciliés sur les territoires de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec. Cet engagement est d'une durée de 20 ans, échéant en juin 2033.

## 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la fédération avec une filiale (SCF Conseils Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.) au cours de l'exercice :

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Autres services	630 305 \$	570 798 \$
Frais de gestion	109 510 \$	91 782 \$
<b>Autres produits</b>		
Produits d'intérêts	32 244 \$	26 119 \$
<b>Charges</b>		
Sous-traitance	214 475 \$	208 473 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

### RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fédération est exposée au 31 juillet 2024 sont détaillés ci-après.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fédération est exposée à ce risque principalement à l'égard de de ses fournisseurs et de la dette à long terme. Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment de ses comptes fournisseurs.

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux débiteurs, aux subventions à recevoir et aux avances à la filiale. Au 31 juillet 2024, un compte client représente 36 % du total des comptes clients (un compte client représentait 43 % en 2023).

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution.

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la Fédération à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation de la dette à long terme et des obligations découlant de contrat de location-acquisition à taux fixe



# FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

25

---

	2024	2023
<b>ANNEXE A - REVENUS SYNDICAUX</b>		
Cotisations et contributions	588 760 \$	584 179 \$
Projet de vie syndicale	29 992	29 927
	<b>618 752 \$</b>	<b>614 106 \$</b>

---

### ANNEXE B - SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS

---

Services de comptabilité et de fiscalité	1 550 550 \$	1 444 666 \$
Autres services	726 186	699 242
Tarifification du centre d'emploi agricole	244 509	97 001
	<b>2 521 245 \$</b>	<b>2 240 909 \$</b>

---

### ANNEXE C - SERVICES ADMINISTRATIFS RENDUS

---

Honoraires	674 506 \$	801 447 \$
Frais de gestion	168 455	148 851
Poste	39 441	50 462
Télécommunications	34 748	33 311
Informatique et internet	32 070	33 821
Photocopie, papeterie et fournitures	17 573	39 923
Frais de déplacement	8 877	6 809
Imprimerie	1 939	2 427
Ameublement et location d'équipements	1 654	1 654
	<b>979 263 \$</b>	<b>1 118 705 \$</b>

---

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

26

	2024	2023
<b>ANNEXE D - SUBVENTIONS</b>		
<b>PROJETS ET AUTRES SUBVENTIONS</b>		
Entente sectorielle en agriculture	59 218 \$	23 408 \$
Plan de soutien en formation agricole	36 000	34 200
Projet Biodiversité	14 858	-
Projet Cohorte pâturage Charlevoix	14 484	4 088
Projet Changements climatiques Capitale-Nationale	10 296	5 519
100e anniversaire de l'UPA	10 000	-
Projet Changements climatiques Côte-Nord	8 557	770
Projet d'effarouchement des oiseaux migrateurs	3 855	5 709
Projet terre en friche	-	35 956
Soutien à la gestion des R.H.	-	10 426
	157 268	120 076
<b>EMPLOI QUÉBEC</b>		
Centre d'emploi agricole	70 200	77 350
	227 468 \$	197 426 \$
<b>ANNEXE E - AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Intérêts	36 328 \$	30 640 \$
Autres	35 020	14 857
Commandites	29 238	4 495
	100 586 \$	49 992 \$